



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DELIBERATION N° 2026-81
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 22 avril 2026

L'an **Deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois d'avril** à 18 heures 00.

Le Conseil Municipal de la Commune de Carry le Rouet, a été assemblé au lieu ordinaire des séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, sous la Présidence de Monsieur le Maire, René-Francis CARPENTIER.

Nombre de Membres afférents au Conseil : 29 ayant pris part à la Délibération : 24

Etaient présents à cette assemblée : tous les conseillers municipaux, excepté Mesdames Antonella CELLOT-DESNEUX – Valérie GUARINO - Emilie TRINCHERO et Messieurs Vianney FURON - Jean-Baptiste DOUCET étaient excusés et avaient donné procuration.

**AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE DU
POLE SANTE**

Vu le code général de la fonction publique et notamment les articles L452-47, L812-3 et L812-4.

Vu la loi n°91-1414 du 31 décembre 1991, modifiant le Code du travail et le Code de la santé publique en vue de favoriser la prévention des risques professionnels et portant transposition de directives européennes relatives à la santé et à la sécurité du travail.

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985, modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale.

Vu le décret n°2024-1038 du 6 novembre 2024 relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique.

Vu la circulaire du 25 juillet 2014 relative à la mise en œuvre, dans la fonction publique territoriale, de l'accord-cadre du 22 octobre 2013 concernant la prévention des risques psychosociaux.

Vu la circulaire du 28 mars 2017 relative au plan d'action pluriannuel pour une meilleure prise en compte de la santé et de la sécurité au travail dans la fonction publique.

Vu la délibération n°2225 du Conseil d'Administration du Centre de Gestion des Bouches-du-Rhône en date du 30 juin 2025 qui a modifié le tableau récapitulatif des prestations fournies par le CDG 13 aux collectivités.

Vu la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé du CDG 13 pour les années 2026/2027.

Vu l'avis du comité social territorial en date du vendredi 17 avril 2026.

Considérant la signature de la convention initiale d'adhésion à l'offre de service du pôle santé : médecine préventive et prévention et sécurité au travail en janvier 2026, pour les années 2026/2027.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la commune de Carry-Le-Rouet est adhérente au service de Médecine Professionnelle et Préventive du CDG13. La convention qui régit cette prestation est modifiée à la suite de la publication au JO du décret n°2025-1193 en date du 8 décembre 2025 relatif à la périodicité de la visite d'information et de prévention dans la fonction publique territoriale.

Désormais, la visite d'information doit être organisée au minimum tous les cinq ans et non plus tous les deux ans, pour les agents de catégorie A, B et C.

Toutefois, pour certaines catégories d'agents nécessitant une surveillance médicale renforcée, le décret prévoit que cette visite soit effectuée au minimum tous les quatre ans par un médecin du travail et doit être suivie d'une visite intermédiaire effectuée par un professionnel de santé au plus tard dans les deux ans suivant cette visite.

L'avenant n°1 à la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé prend en considération ces évolutions réglementaires.

Le Conseil Municipal,
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré, conformément à la Loi,

A l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'adhésion à l'offre de service du pôle santé du CDG 13

DIT que les crédits correspondants sont prévus au budget

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait en l'Hôtel de Ville de Carry le Rouet, les jours, mois, et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
René-Francis CARPENTIER

